

Relayer et déployer le défi « 10 Jours sans écrans » sur un territoire

Document à destination des **organismes et collectivités** (communes, intercommunalités, départements, régions, CAF, ARS, mutuelles, fondations, CPTS, etc.) souhaitant **relier et déployer le défi sur un territoire**.

Du 19 au 28 mai
2026

- ➔ Soutenez les établissements du territoire
- ➔ Mobilisez et outillez les professionnels
- ➔ Intégrez le défi dans vos dispositifs

Devenez relais officiel





Le défi « 10 Jours sans écrans » est une **opération de prévention et d'éducation à la réduction du temps d'écran**. Porté par une mobilisation collective dans les écoles et les structures d'accueil de la petite enfance, il propose pendant dix jours aux enfants et à leurs familles de réduire fortement les écrans de loisir et de les remplacer par des activités alternatives, avec l'appui des équipes éducatives et de supports pédagogiques simples. Il est coordonné au niveau national par l'association **10 Jours sans écrans** (ci-après « l'association »).

Les organismes et collectivités peuvent, en relayant et en soutenant localement le défi, permettre à un plus grand nombre d'établissements de participer dans de bonnes conditions, tout en donnant corps à leurs priorités en matière d'éducation, de santé et de soutien à la parentalité.

Ce document est destiné aux **organismes et collectivités** (communes, intercommunalités, départements, régions, CAF, ARS, mutuelles, fondations, CPTS, etc.) qui souhaitent relayer et déployer le défi « 10 Jours sans écrans » sur un territoire.

Son objectif est de présenter, de manière synthétique, la place centrale des **établissements scolaires et des structures d'accueil de la petite enfance** dans le défi, les principaux cadres dans lesquels un organisme ou une collectivité peut l'inscrire (PEDT, CLS, politique de la ville, etc.), ainsi que les formes possibles de contribution, avec les repères financiers utiles pour construire un budget.

Les acteurs de première ligne : écoles et structures petite enfance

Les **établissements scolaires et les structures d'accueil de la petite enfance** sont les acteurs de première ligne du défi « 10 Jours sans écrans ».

Ce sont eux qui :

- portent le projet auprès des enfants et des familles ;

- organisent concrètement le défi dans les classes, les crèches et les structures ;
- animent la mobilisation au quotidien.

Le défi reste un **bien commun** : l'idée, la démarche collective et la participation des familles ne sont pas monétisées. L'inscription au défi est **gratuite** pour les établissements qui souhaitent participer.

Concrètement, pour les écoles et structures participantes :

- l'inscription sur le site de l'association est gratuite ;
- elles reçoivent des informations régulières (bulletins, actualités) ;
- elles peuvent accéder à des ressources de base pour préparer et vivre le défi.

Quand elles le souhaitent et lorsqu'elles en ont la possibilité, ces structures peuvent bénéficier :

- d'un **accompagnement modeste mais structurant** (visioconférences, temps d'échanges) ;
- d'un accès au **stock de kits solidaires** (supports pédagogiques offerts, dans la limite des disponibilités), les **frais de port** restant à leur charge.

Ce document s'adresse donc principalement aux **organismes et collectivités** qui souhaitent **faciliter et soutenir** l'engagement de ces acteurs de première ligne sur leur territoire.

Pourquoi les organismes et collectivités ont un rôle clé

Les écoles et les structures petite enfance restent au cœur du défi. Les organismes et collectivités viennent **les soutenir et rendre possible** leur engagement dans de bonnes conditions.

En s'impliquant, un organisme ou une collectivité peut :

- **lever des freins matériels** : en finançant des kits, des interventions, des temps de coordination ;
- **renforcer l'équité** : en aidant des établissements qui n'auraient pas les moyens de se doter de supports ;



- donner de la cohérence à leurs politiques publiques (éducation, santé, parentalité, jeunesse, politique de la ville, prévention des addictions...) en les articulant autour d'un projet concret et fédérateur ;
- pérenniser une mobilisation déjà très présente sur le terrain, en sécurisant les moyens de l'association.

Le défi « 10 Jours sans écrans » répond en même temps à des enjeux de **santé publique**, de **soutien à la parentalité**, de **réussite éducative** et de **cohésion sociale**.

En le soutenant, un organisme contribue à une **mobilisation sociétale d'envergure**, tout en renforçant ses propres priorités (plan local de santé, politique éducative, contrats de ville, schémas départementaux, etc.).

Dans quels cadres intégrer le défi sur un territoire ?

Le défi « 10 Jours sans écrans » peut s'intégrer dans des démarches déjà engagées sur un territoire. Il ne s'agit pas d'ajouter un dispositif de plus, mais de proposer un **levier concret** pour mettre en mouvement enfants, familles et partenaires.

Il peut notamment trouver sa place dans :



- les **politiques éducatives locales** : PEDT, projets d'établissement, Programmes de Réussite Éducative (PRE) ;
- les actions de **santé publique et de prévention** : plans locaux de santé, Contrats Locaux de Santé (CLS), plans de prévention des addictions, financements MILDECA ;
- les démarches de **soutien à la parentalité et de politiques familiales** : schémas départementaux, actions CAF, CTG, UDAF ;

- les politiques de **cohésion sociale et de la ville** : contrats de ville, actions dans les quartiers prioritaires ;

Il est possible d'échanger avec l'association pour réfléchir à la manière d'inscrire le défi dans les documents-cadres (PEDT, CLS, contrat de ville, CTG, PRE, appels à projets, etc.).

Les principaux modes d'engagement

Les organismes et collectivités peuvent soutenir le défi de plusieurs façons complémentaires. Les modalités exactes sont précisées sur devis, en fonction de la taille du territoire et des moyens disponibles.

4.1. Relais simple, organisme relais adhérent et partenaire officiel

Trois niveaux de relation structurent le lien entre les organismes, les collectivités et l'association 10 Jours sans écrans.

- **Relais simple (gratuit)**

Profils : petites associations, structures qui relaient le défi localement.

Ces relais peuvent être référencés comme tels et ont accès aux informations publiques du défi. Il n'y a pas d'engagement financier, ni de droits particuliers (usage du logo, mention officielle, etc.), ni de service spécifique. Ce niveau large et inclusif permet de rendre visible l'ampleur de la mobilisation.

- **Organisme relais adhérent (avec cotisation)**

Profils possibles : associations, réseaux, structures non lucratives, collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements, etc.).

Ces organismes versent une cotisation annuelle (barème adapté à la taille de la structure) et obtiennent :

- un **statut officiel** d'« organisme relais adhérent du défi 10 Jours sans écrans » ;
- une **visibilité renforcée** (référencement sur une page dédiée, possibilité d'indiquer ce statut dans leurs communications, usage encadré de la mention et du logo) ;
- l'accès à des **outils mutualisés** (informations structurées, éléments de communication génériques, etc.) ;
- les droits communs aux adhérents de l'association (information régulière, participation aux temps collectifs réservés aux adhérents, dans la limite des capacités d'animation).



La cotisation ne donne pas droit à un accompagnement individualisé, mais constitue une façon équitable de contribuer à un bien commun dont l'organisme bénéficie déjà.

- **Partenaire officiel (avec engagement formalisé)**

Profils possibles : collectivités territoriales, structures de santé de territoire (CPTS,

maisons de santé, centres de santé), caisses et organismes de protection sociale, mutuelles ou fondations souhaitant un engagement fort sur un territoire donné. Dans l'idéal, le partenariat est formalisé par une convention ou un engagement écrit, qui peut inclure :

- le financement de volumes importants de kits sur un territoire ;
- le soutien à la coordination nationale ;
- éventuellement, des actions spécifiques limitées (communication locale, temps d'échanges, etc.), définies au cas par cas.

En contrepartie, l'association peut proposer, sur devis, un accompagnement plus poussé (réunions de travail, échanges stratégiques), ainsi que des interventions ou formations, et une visibilité accrue (rubrique « partenaires officiels », mentions ciblées, etc.).

Les montants de cotisation, les niveaux d'engagement et les modalités de visibilité sont précisés dans un document distinct (« Tarifs adhésions, kits et prestations ») ou communiqués sur demande.



4.2. Financer des kits pour les établissements d'un territoire

Un organisme ou une collectivité peut décider de **financer tout ou partie des kits pédagogiques** pour les écoles et structures d'un territoire (ou pour un réseau donné : écoles REP/REP+, crèches municipales, etc.).

Cela permet :

- de réduire fortement voire supprimer le coût pour les établissements ;
- de garantir un **nombre suffisant de kits** pour chaque classe ;

- de structurer une campagne locale cohérente (mêmes supports, même calendrier).

Les kits sont achetés sur la base des tarifs indiqués dans le document distinct « Tarifs adhésions, kits et prestations ». Ils ne mobilisent pas le stock de kits solidaires, qui reste réservé aux établissements sans soutien local.

4.3. Financer des interventions et accompagnements

L'association propose des interventions et accompagnements pour :

- présenter le défi et ses enjeux ;
- sensibiliser les professionnels et les élus ;
- partager des retours d'expérience et des leviers de mobilisation ;
- accompagner un **déploiement territorial** du défi.

Ces interventions peuvent prendre la forme de :

- **visioconférences** (1 h à une demi-journée) ;
- **conférences et temps de sensibilisation** ;
- **journées d'étude ou séminaires** ;
- **réunions de travail stratégiques** avec les équipes et partenaires.

Elles sont proposées **sur devis**, à partir d'un tarif de base précisé dans le document distinct « Tarifs adhésions, kits et prestations ».

4.4. Soutenir les « kits solidaires »

Un organisme ou une collectivité peut également contribuer au financement d'un **stock de kits solidaires** destiné aux établissements sans moyens ou sans soutien local identifié.

Ces kits :

- sont financés par du mécénat, des fondations, des dons citoyens ou des contributions d'organismes ;
- sont attribués en priorité à des écoles et structures qui ne bénéficient d'aucun financement territorial pour leurs supports ;
- permettent de préserver un principe d'**équité** dans l'accès au défi.



Repères financiers et exemples de configurations

Les éléments financiers liés aux supports pédagogiques (kits, badges, carnets, guides, affiches), aux frais de port, aux interventions et, le cas échéant, aux adhésions d'organismes relais sont regroupés dans un **document de tarifs distinct** (« Tarifs adhésions, kits et prestations »).

Ce document précise :

- les tarifs unitaires TTC des principaux supports ;
- les principes appliqués pour les frais de port ;
- les bases de calcul pour les interventions (visioconférences, interventions en présentiel) ;
- les montants de cotisation pour les différents profils d'organismes relais.

Les tarifs sont harmonisés pour l'ensemble des territoires et peuvent être adaptés, si nécessaire, dans le cadre d'un devis, en fonction des quantités, des délais et du contexte.

Pour chaque projet, un **devis personnalisé** est ensuite établi à partir du document de tarifs et des besoins exprimés (nombre d'élèves, nature des supports, interventions souhaitées).

Les exemples ci-dessous illustrent la façon dont différents organismes peuvent s'engager. Ils sont indicatifs et peuvent être adaptés à différents contextes territoriaux.

Exemple 1 – Une commune finançant uniquement des badges

- Une commune souhaite soutenir le défi dans trois écoles, sans financer de kits complets, mais en offrant un badge à chaque élève (environ 500 élèves).
- Elle finance **500 badges**.

Ordre de grandeur du budget : **350 € TTC** pour 500 badges à 0,70 € l'unité, hors frais de port.



Effets :

- budget limité ;
- visibilité du défi dans les écoles concernées ;
- premier niveau d'engagement permettant de tester la mobilisation locale.

Exemple 2 – Une CPTS ou une maison de santé

- La structure souhaite agir sur la **sédentarité**, le **sommeil** et la **santé mentale** des enfants.

- Elle cofinance, avec une ou deux communes, des **kits pour les écoles** du bassin de vie (par exemple 600 kits complets pour équiper plusieurs écoles) et organise une **soirée de sensibilisation** pour les professionnels de santé et les équipes éducatives.

Ordre de grandeur du budget : environ **1 320 € TTC** pour 600 kits à 2,20 € l'unité, auxquels peut s'ajouter environ **600 € TTC** pour une soirée de sensibilisation de 2 heures (base indicative : 300 € TTC de l'heure), soit un total d'environ **1 900 € TTC**, hors frais de port. Les montants exacts sont précisés sur devis à partir du document « Tarifs adhésions, kits et prestations ».



Effets :

- articulation entre santé et éducation ;
- meilleur repérage des enjeux liés aux écrans dans les consultations ;
- dynamique de territoire autour d'un projet concret.

Exemple 3 – Une ville de taille moyenne

- La commune souhaite soutenir le défi dans **toutes ses écoles élémentaires** (8 écoles, environ 40 classes, soit approximativement 1 000 élèves).
- Elle finance **1 000 kits complets** et **une visioconférence de lancement de 2 heures** à destination des équipes éducatives et des partenaires locaux.
- Les écoles s'inscrivent gratuitement au défi et reçoivent les kits. Les familles sont informées via les carnets et les guides parents.

Ordre de grandeur du budget : environ **2 200 € TTC** pour 1 000 kits à 2,20 € l'unité, auxquels peut s'ajouter environ **600 € TTC** pour une visioconférence de 2 heures (base indicative : 300 € TTC de l'heure), soit un total d'environ **2 800 € TTC**, hors frais de port. Les montants exacts sont précisés sur devis à partir du document « Tarifs adhésions, kits et prestations ».

Effets :

- coût nul ou très faible pour les établissements ;
- visibilité forte du défi à l'échelle de la ville ;
- cohérence avec le PEDT et le plan local de santé.

Exemple 4 – Un département

- Le département souhaite soutenir une expérimentation dans les collèges de plusieurs secteurs.

- Il finance des **kits** pour les élèves concernés (par exemple 800 kits complets pour plusieurs collèges pilotes) et des **interventions en présentiel** pour les équipes (collèges, services éducatifs, partenaires associatifs).

Ordre de grandeur du budget : environ **1 760 € TTC** pour 800 kits à 2,20 € l'unité, auxquels peut s'ajouter environ **1 800 € TTC** pour deux demi-journées d'intervention de 3 heures chacune (soit 6 heures au total, base indicative : 300 € TTC de l'heure), soit un total d'environ **3 600 € TTC**, hors frais de déplacement et d'hébergement. Les montants exacts sont précisés sur devis à partir du document « Tarifs adhésions, kits et prestations ».

Effets :

- action cohérente avec ses politiques enfance-famille et prévention ;
- retours d'expérience exploitables pour un éventuel déploiement plus large.

Exemple 5 – Une CAF ou une mutuelle

- L'organisme souhaite soutenir la **parentalité** et la **prévention santé** sur un territoire.
- Il finance un **stock de 2 000 kits solidaires** destinés prioritairement aux écoles sans soutien local, ainsi que **deux temps d'échange en visioconférence** à destination des professionnels et acteurs de la prévention (enseignants, éducateurs, coordinateurs, associations).



Ordre de grandeur du budget : environ **4 400 €**

TTC pour 2 000 kits à 2,20 € l'unité, hors frais de port et hors visioconférences (facturées sur devis à partir du document « Tarifs adhésions, kits et prestations »).

Effets :

- renforcement de l'équité entre territoires ;
- action visible en faveur de la parentalité et de la santé des enfants ;
- valorisation de l'engagement de l'organisme auprès de ses publics.

Pour toute question ou pour construire une configuration adaptée à un territoire donné, il est possible d'échanger avec l'association et d'établir un **devis personnalisé** tenant compte :

- des profils d'établissements concernés ;
- des cadres dans lesquels le projet doit être inscrit (PEDT, CLS, contrat de ville, etc.) ;
- des moyens pouvant être mobilisés.